

## POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### **Le pari effrayant**

L'Office européen des brevets a amassé 2,3 milliards d'euros et souhaite maintenant devenir spéculateur. Le Contrôle fédéral des finances est en alerte.

#### TEXTE PETRA SORGE

Coucher de soleil sur la mer Baltique danoise, le Grand Belt s'élève au-dessus de l'eau cristalline, pas un nuage dans le ciel...

Quelle belle image de nostalgie et d'adieu, comme l'illustre la dernière parution de l'Office européen des brevets (OEB) de Munich, où figure la présentation de son président Benoît Battistelli : « La modernisation au service de l'excellence et de la pérennisation ». Le Français, un gars avec des lunettes et une coupe de cheveux à la brosse, termine son mandat à la fin du mois. Et la photo qu'il a choisie pour ses adieux ne pouvait guère être plus trompeuse pour bien des personnes qui le connaissent. En huit ans à la tête de l'organisation européenne, Benoît Battistelli n'a pas construit de ponts, mais creusé des tombeaux ouverts. Il a fait surveiller le personnel à l'aide d'un enregistreur de frappe ; un logiciel permettant de saisir les entrées sur un clavier et a congédié trois des plus hauts délégués du personnel et mis en place une cellule d'enquête interne.

Le syndicat de l'Office a qualifié son « leadership » de « très autoritaire ». Et le Conseil d'administration a exprimé son souhait de connaître un successeur proposant des « méthodes de gestion modernes » et disposant d'une « excellente faculté » à encourager le « dialogue social ». Avec Benoît Battistelli, la nuit est tombée sur l'Office européen des Brevets, selon un bon nombre de personnes. À partir du 1er juillet, il reviendra au portugais António Campinos d'éclaircir le ciel.

Toutefois, Benoît Battistelli a fait en sorte qu'on ne l'oublie pas de si vite ; lui et son héritage. Par le biais d'une directive, il a créé un fonds pour gérer à partir de juillet les actifs du bureau à hauteur de 2,3 milliards d'euros. C'est ce que les autorités ont accumulé compte tenu d'un cycle de croissance pur et dur. Depuis 2010, le nombre de brevets octroyés a augmenté de 82 % pour atteindre le nombre de 105 600 par an. En 2017, le résultat d'exploitation est passé de 70 à plus de 390 millions d'euros.

D'ici la fin de l'année, la gestion des actifs de l'OEB doit être externalisée. Le fonds porte un nom sophistiqué : EPO Treasury Investment Fund, autrement dit EPOTIF. Ses gestionnaires ont pour mission d'investir l'argent dans des valeurs à risque. Les produits financiers tels que les Asset Backed Securities, Mortgage Backed Securities et Credit Default Swaps visent à accroître les actifs de leurs détenteurs. C'est ce qui ressort de fichiers et de minutes que « WirtschaftsWoche » a pu consulter.

La crise financière de 2008 a démontré que de tels produits financiers dérivés peuvent comporter des risques et donc engendrer des pertes considérables. Depuis, la réglementation s'est durcie. En ce sens, le Contrôle fédéral des finances a adressé un avertissement urgent au ministère fédéral de la Justice au sujet des transactions boursières transnationales. Dans une déclaration de l'Office européen des Brevets de décembre 2017, il n'était « pas nécessaire » que les autorités « prennent aussi, le cas échéant, des risques d'investissement élevés ». Mais les autorités de Munich ne partagent pas ces craintes : « Des accords avec la Cour des comptes des différents pays ne sont pas prévus dans les statuts. »

## **Au-dessus de toutes les lois européennes**

L'OEB est une organisation supranationale fondée en 1977 par plusieurs États afin de faciliter l'octroi de brevets. Aujourd'hui, il comprend 38 pays, y compris tous les États membres de l'UE. L'OEB n'est pas soumis aux exigences nationales ou à la législation de l'UE. Mieux encore, l'OEB jouit d'une immunité légale. Même la nouvelle réglementation générale sur la protection des données ne s'applique pas à l'Office, comme l'indique une lettre d'information interne publiée fin mai. Ainsi, « En tant qu'organisation internationale disposant de son propre traité international, l'OEB ne relève pas de la législation de l'UE. »

Il n'y a donc qu'un seul organe qui peut agir en tant que contrôleur et taper sur les doigts des dirigeants de l'OEB : le Conseil d'administration, pour lequel les États membres nomment des représentants. L'Allemagne préside la commission depuis octobre.

Mais le Comité du budget et des finances du Conseil d'administration a fait approuver les plans d'investissement lors d'une réunion tenue secrète en mai.

31 voix pour et trois abstentions. Seule l'Allemagne a dit non. « Nous avons voté contre les nouvelles directives d'investissement et la décision de céder la gestion des liquidités », a annoncé une porte-parole du ministère fédéral de la Justice. Des questions de fond sont restées sans réponse : « Cela concerne en particulier une limitation précise des classes d'actifs admissibles ainsi que la limitation des risques. »

En fait, le rendement attendu de 4,0 % semble très ambitieux compte tenu de la conjoncture. Selon un article du présidium de l'OEB, « si l'OEB investissait 250 millions d'euros supplémentaires par an, le total des actifs immobilisés pourrait atteindre 12 milliards d'euros en 20 ans ». Pourrait, oui. Comme s'il y avait des augmentations de valeurs garanties.

L'Office déclare son intention d'utiliser l'EPOTIF pour prévenir les « risques à long terme », à savoir les coûts de personnel élevés, paiements de pensions et impôts sur les pensions. En 2015, le syndicat de l'OEB avait établi que ces risques étaient couverts par un fonds de pension propre à l'OEB. Au lieu de prévenir les risques à long terme, l'OEB les maximise désormais. Surtout pour les contribuables allemands.

Pour bien comprendre, il suffit d'examiner l'article 40 de la Convention sur le brevet européen, l'acte fondateur de l'OEB. Il impose aux États membres de répondre des pertes subies par l'Office. Le montant de la somme garantie dépend du nombre de brevets déposés. L'Allemagne a de loin le plus grand nombre de dépôts de brevets après les États-Unis. Selon le rapport annuel de l'OEB, en 2017, il y en avait environ 25 500 au total.

L'Office des brevets déclare qu'il a pris en compte certaines suggestions au sujet du fonds émises par Berlin. Ainsi, un maximum d'un cinquième des fonds peut maintenant être investi dans des formes d'investissement dans la classe de risque la plus élevée. Toutefois, le Contrôle fédéral des finances s'est également plaint que les directives ne contiennent « aucune exigence concernant la solvabilité des contreparties, des émetteurs ou des produits », qu'il n'existe pas de « directives pour éviter les risques groupés », que l'évaluation des risques est basée sur un seul modèle – « avec un risque de perte correspondant élevé ».

Les avertissements n'empêchent pas les entreprises ayant leur siège ou leur succursale en Allemagne de participer à l'avance aux jeux risqués de l'EPOTIF qui représentent des milliards de dollars. BNP Paribas Deutschland a été choisie comme banque dépositaire, Frankfurter Universal Investment et Amundi Deutschland à Munich comme société de gestion de portefeuille responsable. Deux autres gestionnaires d'actifs sont basés à Londres, Legal & General Investment et Schroders. Le coût total pour tous les prestataires de services externes de l'OEB s'élève à 25 millions d'euros pour les trois premières années.

Autorité européenne, fonds publics, profits privatisés... comment cela est-il possible ? Siegfried Broß, ancien juge constitutionnel et expert en brevets, qualifie le fonds de 2,3 milliards d'euros de l'OEB de « budget fantôme ».

Ici « le principe démocratique central selon lequel les budgets publics doivent se trouver sous contrôle parlementaire est violé ». Ce « comportement financier » n'était pas couvert par la Convention sur le brevet européen, c'est-à-dire l'acte fondateur de l'OEB. Il est donc « irrecevable ».

Le conseiller en brevets munichois Thorsten Bausch du cabinet d'avocats Hoffmann Eitle considère également la nouvelle stratégie d'investissement comme « scandaleuse ». Il craint que l'autorité ne détourne ses fonds. « L'argent appartient aux détenteurs de brevet et ne doit pas être placé en bourse par l'OEB », dit-il.

Son cabinet est l'un des quatre grands cabinets d'avocats allemands qui ont exprimé leur mécontentement dans une lettre ouverte. L'OEB, écrivent-ils, n'est pas une entreprise industrielle et n'a donc pas à « étendre ses actifs au-delà de ce qui est nécessaire pour ses propres besoins ». Le surplus est plutôt le signe que les redevances en matière de demandes de brevet sont trop élevées et doivent être réduites.

Toutefois, le service de presse de l'OEB légitime sa stratégie d'investissement sur une source juridique non publique : la réglementation financière de l'entreprise. Même si on le demande, l'Office ne divulguera pas le document. Néanmoins, « WirtschaftsWoche » a pu le consulter. Il y apprend que l'OEB est invité à faire preuve d'une « bonne gestion financière ». Mais l'article 64 autorise également le Président de l'Office à investir des fonds qui ne sont « pas nécessaires pour les besoins immédiats de l'organisation ».

Cependant, l'ancien juge constitutionnel Broß, estime que l'OEB peut uniquement conclure des transactions monétaires « aux fins et pour la tâche décrites - la délivrance de brevets - selon des modalités précises. Les « spéculations boursières n'en font pas partie », ajoute-t-il.

Et même si un tribunal parvenait à une conclusion similaire et interdisait le Fonds EPOTIF, cela ne devrait pas avoir de conséquences pour l'OEB en raison de son immunité. L'expert Siegfried Broß considère qu'avec ce statut juridique spécial ces organisations internationales disposent, par conséquent, de « la racine de tout le mal ».

L'immunité de l'Office permet même aux États contractants, d'effectuer des actes qui seraient illégaux dans leur propre pays en vertu de la législation nationale. L'Autriche, par exemple, a accepté les nouvelles directives en matière d'investissement, bien qu'il existe une interdiction légale de spéculation pour le secteur public. Stefan Pichler, professeur « Banking et Finance » à l'Université d'économie et de gestion d'entreprise de Vienne, considère que le vote de son pays est « politiquement irresponsable ». La cheffe de la délégation et de l'office autrichien des brevets, Mariana Karepova, « n'aurait pas dû suivre l'exemple de son pays », dit-il « D'abord, elle aurait dû vérifier si le risque de responsabilité n'était pas en opposition, même par responsabilité économique. »

M. Karepova elle-même fait référence au résultat négatif corrigé de l'inflation, des actifs investis par l'OEB en 2016 : moins 0,8 pour cent. « Une telle situation, qui représente une perte de valeur actuelle », ne doit pas « être tolérée même en l'examinant de loin ». Une étude menée par le cabinet de conseil Deloitte en 2016 avait également considéré que les possibilités d'investissement étendues « pour atteindre un rapport risque/rendement plus favorable » étaient « raisonnables ». Pour l'EPOTIF, des « structures de gouvernance et de conformité à plusieurs niveaux » sont prévues, souligne M. Karepova. La structure du fonds rend des comptes tous les trois mois au Comité du budget et des finances du Conseil d'administration, qui se réunit en secret.

## **Pas assez de contrôle**

Un autre cas montre à quel point la conformité à l'OEB a été respectée jusqu'à présent. Nous sommes le 7 juin, un jeudi, peut-être la date la plus importante de l'année dans le calendrier de l'Office des brevets : la remise du Prix de l'inventeur européen. Le trophée est décerné à des personnes qui ont fait progresser la médecine, l'énergie et les technologies de l'information. Et la soirée arrosée de champagne peut coûter jusqu'à cinq millions d'euros, estime le blog « Techrights » avant même l'événement.

L'OEB a choisi une petite ville au nord de Paris, Saint-Germain-en-Laye, la ville natale de B. Battistelli. Le président sortant de l'OEB y est l'adjoint au maire pour la culture. Le prix est décerné au Théâtre Alexandre Dumas, où, selon le site Web, B. Battistelli fait partie de l'« équipe ». Pascal Lévêque, qui dirige le Parti socialiste local, trouve cela étrange : le conseil municipal n'a jamais été consulté au sujet de l'attribution du Prix de l'inventeur européen.

« Le maire a simplement accepté le choix du lieu et signé », explique M. Lévêque : « Il ne fait aucun doute que la double casquette de Monsieur Battistelli laisse des questions sans réponse. » B. Battistelli, comme l'OEB, ne souhaite pas faire de commentaires en la matière.

Selon l'avocat et ancien président de l'Office autrichien des brevets, Friedrich Rödler, B. Battistelli n'a jamais posé de questions au Conseil d'administration au sujet du Prix de l'inventeur européen. Il n'y a toujours « qu'un seul avis donné au Conseil d'administration où l'événement de l'année prochaine aura lieu et tout le monde applaudit, car l'accueil se fera dans une nouvelle ville ».

Ce sont ces structures qui mettent à l'ombre des milliards en achetant des actions et des produits dérivés ; les autorités mettant par là même leur réputation en jeu. Les quatre cabinets d'avocats Thorsten Bausch, Hoffmann Eitle, Vossius & Partner, Maiwald et Grünecker, qui demandent chaque année environ 9 500 brevets pour des entreprises du monde entier, mettent en garde dans leurs écrits contre une perte drastique de qualité de l'OEB. La raison en est « un désir exagéré d'une productivité élevée ». Si l'examen des brevets se faisait de façon plus superficielle, le nombre de droits de protection accordés à tort augmenterait. Selon les auteurs, cette situation à son tour « fausse et entrave » la concurrence européenne. « Tout le système des brevets pourrait en être bouleversé.

Par le passé, 924 examinateurs de brevets de l'OEB avaient déjà déclaré dans une lettre ouverte qu'ils se trouvaient face à un dilemme moral : les « contraintes » qu'ils rencontraient au travail « n'étaient plus en phase avec les devoirs » qui incombent à leur profession. Les examinateurs ont signé l'appel par peur seulement et dans l'anonymat. Un notaire a authentifié l'authenticité de leurs identités.

Le Comité de direction de l'OEB se réunira pour sa prochaine assemblée à La Haye les 27 et 28 juin. Ce serait la dernière occasion d'évoquer de la perte de qualité des audits et demander la suppression du fonds EPOTIF. Il est peu probable que cela se produise. L'Office européen des brevets fait, de nouveau, référence à son règlement financier secret : au cas où la commission des budgets avait déjà pris une décision, celle-ci ne prévoyait plus la participation du Conseil d'administration.

Légendes :

**Choix discutable du lieu** : le Prix de l'inventeur européen a été décerné par l'Office des brevets à Saint-Germain-en-Laye près de Paris, ville natale du Président B. Battistelli.

**De plus en plus de brevets octroyés** Les opposants mettent en garde contre une baisse de qualité de l'Office européen des brevets.

« La stratégie d'investissement de l'Office des brevets est un scandale. L'argent appartient aux déposants de brevet. »

THORSTEN BAUSCH, cabinet Hoffmann

© Handelsblatt GmbH. Alle Rechte vorbehalten.